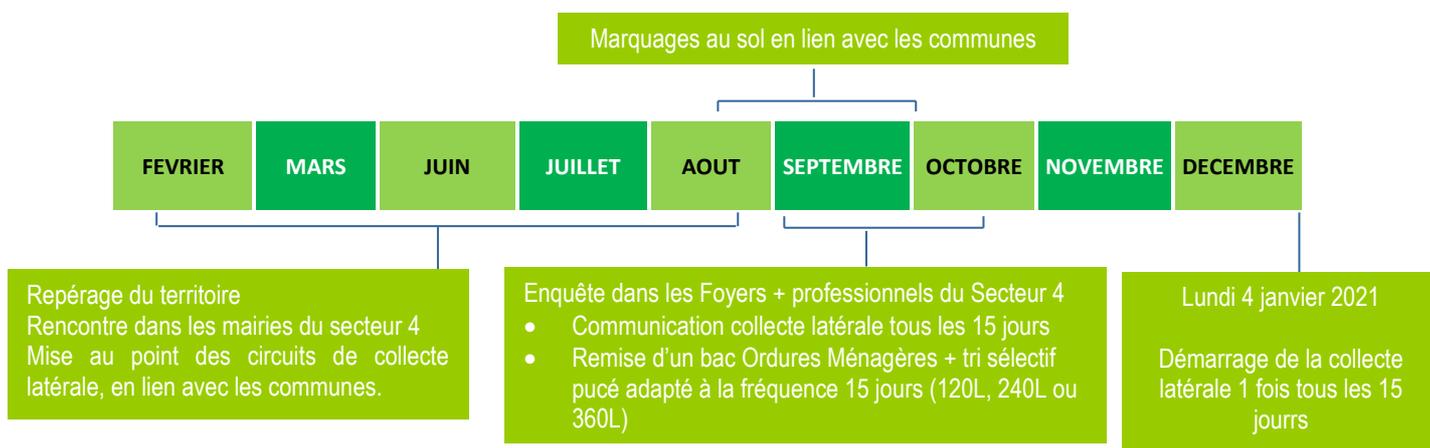


SECTEUR 4

NOUVELLE COLLECTE 2020 DES ORDURES MENAGERES ET DU TRI SELECTIF

ALLINEUC - CAUREL-CORLAY-GRACE UZEL-GUERLEDAN-LE HAUT CORLAY - LE QUILLIO - MERLEAC- PLUSSULIEN-
SAINT HERVE-SAINT MAYEUX-ST GILLES VIEUX MARCHE-SAINT MARTIN DES PRES-SAINT THELO-UZEL

1. Calendrier de l'opération Secteur 4



2. L'enquête, la communication et la distribution des conteneurs

- Août : envoi d'un courrier à tous les propriétaires-occupants, les propriétaires de logements locatifs, bailleurs et aux Professionnels du secteur 4 afin qu'ils contactent le N° VERT.
- De mi-août à Septembre : période d'enquête et de dépôt des conteneurs pucés chez l'utilisateur
- Enquête téléphonique systématique afin de respecter les conditions sanitaires
- **08.05.95.29.31** joignable du lundi au samedi de 9h à 18h30 et le samedi de 9h à 12h
- Dépôt des conteneurs pucés (Ordures Ménagères et « tri sélectif ») suite à l'enquête avec remise des documents explicatifs (Flyer du tri sélectif, le calendrier de collecte, le guide de la nouvelle collecte) Du lundi matin au vendredi soir.



Particuliers (logements individuels): Fréquence de la collecte Individuelle tous 15 jours (une semaine la collecte des « Ordures Ménagères » et une semaine la collecte du « Tri sélectif »)

Professionnels et résidences locatives : choix du volume et du nombre de conteneurs et choix de la fréquence de collecte (tous les 15 jours CO5, toutes les semaines C1 ou 2 fois par semaine C2)

Démarrage : le lundi 4 janvier 2021

Dotations	OMR		Tri sélectif	
	CHOIX 1	CHOIX 2	CHOIX 1	CHOIX 2
1 pers	120 L		120 L	
2 pers	120 L		120 L	240 L
3 pers	120 L	240 L	240 L	
4 pers	240 L		360 L	
5 pers	240 L		360 L	
6 pers et plus	360 L		360 L	



La Redevance Ordures Ménagères fixée suivant le volume du Conteneur « Ordures Ménagères » remis.

